TARN ET GARONNE ARTS & CULTURE

Siège social : Hôtel du Département

100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Assemblée générale du 24 juin 2026

ABJ CONSEIL

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de TOULOUSE

57, Bd de l'Embouchure – Central Parc A

31200 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale de l'association Tarn et Garonne Arts & Culture,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos appréciations ont porté, selon notre jugement professionnel, sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE,
Le 8 juin 2026



ABJ CONSEIL
Alain BELLOC

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	17 587	17 191	396	396
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	11 772	9 087	2 684	
	Autres immobilisations corporelles	28 026	27 336	690	1 024
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	15		15	15
	TOTAL (II)	**57 400**	**53 615**	**3 785**	**1 435**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	360		360	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 487		6 487	7 216
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	69 823		69 823	13 828
	Charges constatées d'avance	6 635		6 635	6 313
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	244 602		244 602	308 136
	TOTAL (III)	**327 907**		**327 907**	**335 493**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	**385 307**	**53 615**	**331 692**	**336 927**
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			15	
	(2) dont créances à plus d'un an				

Commissaire aux comptes Alain BELLOC 31000 - TOULOUSE

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	194 173	187 686
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(11 177)	6 487
	Total des fonds propres (situation nette)	182 996	194 173
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**182 996**	**194 173**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	6 000	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	**6 000**	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	63 494	53 472
	Total des provisions	**63 494**	**53 472**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 705	20 529
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	68 516	67 860
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	981	892
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**79 202**	**89 282**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**331 692**	**336 927**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(11 176,95)	6 487,06
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	79 202	89 282
(2) Dont emprunts participatifs		

Commissaire aux comptes Alain BELLOC 31000 - TOULOUSE

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 740	2 680
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	43 675	16 929
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	485 935	545 053
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		60 870
	Utilisations des fonds dédiés		26 105
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 269	427
	Total des produits d'exploitation	**533 620**	**652 064**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	187 819	218 580
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 140	11 345
	Salaires	236 301	284 294
	Cotisations sociales	92 144	106 970
	Dotation aux amortissements et dépréciations	433	4 067
	Dotation aux provisions	10 022	17 619
	Reports en fonds dédiés	6 000	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	8 806	8 819
	Total des charges d'exploitation	**546 664**	**651 695**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(13 045)**	**369**

Commissaire aux comptes Alain BELLOC 000 - TOULOUSE

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(13 045)	369
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des immobilisations financières cédées	1 902	2 453
	Total des produits financiers	1 902	2 453
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	35	
	Total des charges financières	35	
RESULTAT FINANCIER		1 868	2 453
RESULTAT COURANT avant impôts		(11 177)	2 822
	Produits exceptionnels		3 740
	Charges exceptionnelles		75
RESULTAT EXCEPTIONNEL			3 665
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		535 522 546 699	658 257 651 770
EXCEDENT ou DEFICIT		(11 177)	6 487

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	61 116	40 285
Bénévolat		
TOTAL	61 116	40 285
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	33 213	35 328
Prestations	27 903	4 957
Personnel bénévole		
TOTAL	61 116	40 285

Annexe Association

Commissaire aux Comptes
Alain
BELLOC
31000 - TOULOUSE

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaboré et présenté conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **331 692** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **535 522** euros et un total **charges** de **546 699** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-11 177** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entitée associative.

PRESENTATION DE L'ENTITE

Objet social :

Tarn-et-Garonne Arts & Culture a pour objet de soutenir, développer et promouvoir la culture sur l'ensemble du territoire départemental, dans la liberté de conscience et le respect des droits culturels de tous.

Périmètre de ces activités :

Elle développe ainsi trois grandes missions :

- une mission de scène conventionnée d'intérêt national sous l'appellation "art, enfance et jeunesse"

- une mission d'agence départementale du spectacle

- une mission de schéma départemental des enseignements artistiques que lui délègue le Conseil départemental

Moyens mis en oeuvre

Elle dispose pour cela d'une équipe de 7 salariés permanents (6,4 ETP). La réalisation de ses missions passe par la programmation de spectacles, l'organisation d'actions culturelles et de formations, la publication d'un magazine...

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

À compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025, les comptes annuels sont établis sur la base du référentiel prescrit par le règlement ANC n°2022-06 du 2 décembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2022, applicable aux entités relevant du secteur non lucratif.

Commissaire aux comptes Alain BELLOC 31000 - TOULOUSE

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

L'exercice précédent avait été établi selon le CRC 99-01. Ce changement de référentiel :

- affecte la présentation des comptes annuels (notamment avec l'apparition de nouvelles rubriques ou la réorganisation de certains postes – provisions, fonds dédiés, subventions...),
- peut impacter la comparabilité avec les exercices antérieurs.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur n'est à signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'entitée associative ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- du règlement 2014-03 du Plan Comptable Général
- des prescriptions du règlement 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Commissaire aux comptes Alain BELLCC 31000 - TOULOUSE

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées dès qu'il existe une obligation (légale ou implicite) à la date de clôture.
Le montant des provisions pour engagements de retraite et indemnités de départ est calculé sur la base de la dette actuarielle retraitée du compte d'épargne retraite, conformément à la méthodologie issue du règlement ANC 2022-06.

- Au 31/12/2025, le compte 1521000000 « Provisions pour pensions et obligations » s'élève à 63 494 € (cf. note sur les engagements sociaux).



Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients		5 812	(5 812)	100,0
Autres créances	65 998	13 726	52 272	380,8
TOTAL	65 998	19 538	46 460	237,7

Commissaire aux comptes
Alain
BELLOC
31000 - TOULOUSE

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 638	8 014	625	7,80
Dettes fiscales et sociales	49 329	45 415	3 914	8,62
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	981	636	345	54,18
TOTAL	58 948	54 065	4 884	9,03

Commissaire aux Comptes
Alain BELLOC
31000 - TOULOUSE

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation							
CD TARN ET GARONNE Projet "les peti						6 000	
Contributions financières d'autres org							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Commissaire aux comptes
Alain BELLOC
31000 - TOULOUSE

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	187 686		6 487		194 173
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		6 487	(6 487)		
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs					
Excédent ou déficit de l'exercice	6 487	(6 487)		11 177	(11 177)
Situation nette	**194 173**			**11 177**	**182 996**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement			10 000	10 000	
Provisions réglementées					
TOTAL	**194 173**		**10 000**	**21 177**	**182 996**

Commissaire aux comptes Alain BELLOC 31000 - TOULOUSE

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	17 587					17 587
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 587					17 587
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 988		2 783			11 772
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	17 348					17 348
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 679					10 679
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 015		2 783			39 798
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	15					15
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15					15
	TOTAL	54 617		2 783			57 400

Commissaire aux comptes Alain BELLOC 31000 - TOULOUSE

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			17 191			17 191
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			17 191			17 191
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			8 988	99		9 087
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			17 348			17 348
	Matériel de bureau, mobilier			9 654	334		9 988
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			35 991	433		36 423
	TOTAL			53 182	433		53 615

Commissaire aux comptes Alain BELLOC 31000 - TOULOUSE

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	53 472	10 022		63 494
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**53 472**	**10 022**		**63 494**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	**53 472**	**10 022**		**63 494**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		10 022		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Commissaire aux comptes Alain BELLOC 31000 - TOULOUSE

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	15	15	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	6 487	6 487	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	39	39	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 113	1 113	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	3 786	3 786	
	Divers	62 950	62 950	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 935	1 935	
	Charges constatées d'avance	6 635	6 635	
	TOTAL DES CREANCES	82 960	82 960	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 705	9 705		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	33 672	33 672		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 422	34 422		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	421	421		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	981	981		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	79 202	79 202		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Commissaire aux comptes
Alain BELLOC
31000 - TOULOUSE

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 635
DOCUMENTATION		549	
FRAIS PUBLICATION		3 387	
FRAIS DEPLACEMENT		1 648	
LOCATION		1 051	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 635

Commissaire aux Comptes
Alain BELLOC
31000 - TOULOUSE

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Néant

Commissaire aux Comptes
Alain BELLOC
31000 - TOULOUSE